

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Claude Paradis

<https://www.cadre21.org/membres/d6293e3b797afc9aa763f3e6>

Date d'obtention : 2021-11-17 00:11:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode Sexto vise à outiller les intervenants du milieu scolaire dans un cas d'image à caractère pornographique. Avec la grille d'évaluation, lorsque quelqu'un rapporte une situation, nous sommes en mesure de valider l'information avec des étapes très claires.

Premièrement, il est important de parler à l'auteur du signalement et à la victime. Être rassurant et leur faire sentir qu'ils font partie de la solution.

Deuxièmement: évaluer l'incident en utilisant la grille d'évaluation de l'incident afin de déterminer la nature, l'ampleur, les intentions et l'étendue. Avoir un ton de voix rassurant pour la personne et ne pas porter de jugement est primordial.

Troisièmement: vérifier l'information, avec d'autres personnes au courant ou impliquées, Remplir la grille d'évaluation de l'incident avec les personnes impliquées ou témoins. Parler aux personnes impliquées. Leur rappeler de ne pas parler de la situation afin de préserver l'intégrité de la personne.

Quatrièmement: rencontrer l'investigateur seulement si vous êtes dans un cas d'acte impulsif. S'il s'avère que c'est un acte malveillant, contacter le service de police. Confisquer le cellulaire.

Lors de la rencontre avec l'investigateur, lui demander sa version des faits. Protéger les élèves qui ont fourni des informations. Valider l'intention du geste de l'investigateur.

En tenant compte des renseignements recueillis dans les étapes précédentes, déterminez si l'incident est le résultat d'une intention impulsive ou d'une intention malveillante.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de rencontrer et valider l'information auprès de tous les acteurs. La seule personne à ne pas rencontrer est l'investigateur si cela est un acte malveillant. Dans tous les cas de pornographies, l'appareil est confisqué et remis au Service de police. Un Suivi est fait par la suite et une rencontre de prévention. Avec le programme SEXTO, le service de police travaille en étroite collaboration avec les écoles afin de mieux outiller les intervenants du milieu scolaires.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De déterminer si cela est un acte malveillant ou non.. c'est ce qui me semble le plus délicat car cela dépend de l'intention de la personne.